



Enquête réalisée par l'Association des Habitants du Quartier du Rhodon (AHQR) sur la conservation de la zone de rencontre dans la rue Boileau

Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 6 juin 2023

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil Consultatif du Quartier (CCQ) du Rhodon tenu le 13 avril 2023, M. Dominique Dufrasnes, adjoint délégué aux liaisons douces et aux CCQ, a informé les représentants de l'AHQR de la décision de passer en zone 30 l'ensemble des routes de Saint-Rémy à l'exception des routes sous responsabilité départementale.

Cependant pour le quartier du Rhodon, cette décision entrainerait la suppression de la zone partagée rue Boileau. Nous avons dès lors souhaité lancer une enquête de voisinage sur ce changement notable (cf. pièce jointe), soucieux en particulier de la sécurité des piétons et de celle des familles et enfants empruntant cette rue pour se rendre à l'école élémentaire Jean Moulin.

De cette enquête réalisée entre le 28 avril et le 15 mai 2023 il ressort que 68 exemplaires¹ nous ont été retournés, incluant 62 avis en faveur de la conservation de la zone de rencontre rue Boileau, 5 avis contre et 1 sans opinion. L'expression des riverains concernés est sans appel.

En tant qu'association de quartier, nous vous demandons de maintenir la zone de rencontre rue Boileau.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et des suites que vous lui apporterez.

Dans cette attente, je vous prie, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Luc BERGE, Ségolène REGNAUX, Thierry AUGER, Françoise BRUNET, Gérard DANTAN,
Association des Habitants du Quartier du Rhodon

Pièce jointe : formulaire de l'enquête sur la zone de rencontre rue Boileau

¹ La consultation des formulaires remplis est à votre discrétion sur simple demande.



Association des Habitants du Quartier du Rhodon

Conserver la zone de rencontre rue Boileau ?

L'AHQR souhaite vous consulter sur le statut de la rue Boileau. En effet la Mairie envisage de supprimer cette zone de rencontre partagée, qui deviendrait ainsi une zone 30.

Dans la rue Boileau, la priorité est au piéton, la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h, ce sont les 2 caractéristiques d'une zone de rencontre. Ce statut du piéton est perdu dans une zone 30. Le réel changement, si la zone de rencontre est supprimée est donc la perte de tranquillité et de sécurité des piétons sur la chaussée dans une rue d'habitation sans véritable trottoir.

Faites largement circuler ce questionnaire autour de vous et déposez vos réponses aux adresses indiquées ci-dessous avant **le 15 mai**.

Nous remonterons les résultats de cette enquête auprès de la Mairie afin de faire valoir le point de vue des habitants et vous tiendrons informés. Merci pour votre participation.

Conserver le statut de **zone de rencontre partagée** entre piétons/cyclistes/voitures/autres véhicules motorisés limitée à **20 km/h** dans la **rue Boileau** ?

- Pour
 Contre
 Sans avis



Vos commentaires :

Prénom, Nom, Adresse :

Merci de retourner ce questionnaire rempli par mail à : info.ahqr@gmail.com ou à l'une des adresses suivantes :

Sandrine Chotard, 8 Rue Boileau

Ségolène Acket, 15 rue Beauséjour